



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021 A 20H30

Étaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Françoise BOISSE, Laurent BRUERE, Michel PERDEREAU, Evelyne GAUTIER Mary VOISIN, Florence DEPUICHAFFRAY, Jacky CORMIER, Julien PALIN, Romain BARRAULT, Laurence DANTAN, Philippe DESIRE, Didier BUTTIEU, Jacqueline ESTIVAL, Nelly GUILLABEAU, Alain RICHEL, Sylvie PITOU, Charlotte LOISEAU, Maud LAMBERT formant la majorité des membres en exercice

Absents ou excusés : Mesdames et Messieurs Florence GAUTHIER (qui a donné procuration à M. Michel PERDEREAU), Mathieu REDOUIN, Joseph D'ORSO.

Madame Laurence DANTAN a été élue secrétaire.

Délibérations n° 2021 – 41 :

Taux d'imposition 2021

Suite à la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le conseil municipal a voté le maintien des taux et seront donc de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,76 % (taux 2020 de la commune : 19,36 % et taux du département : 24.40 %)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40,56 %.

Délibération n° 2021 – 42 :

Acquisition d'un bâtiment industriel : plan de financement

Suite à la décision d'acquiescer le bâtiment industrie situé rue de Châteaudun (anciennement Solomat), le conseil municipal décide de financer l'investissement par un prêt de 300 000 € sur 20 ans comprenant l'acquisition et les travaux. Le Maire est autorisé à engager une négociation avec les banques.

Délibération n° 2021 – 43 :

Feu d'artifice : choix du prestataire

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'association Artifice en Scène d'un montant de 2 900 € comprenant la prestation complète (fourniture et tir).

Délibération n° 2021 – 44 :

Vidéo-protection : renouvellement du contrat de maintenance

Le conseil municipal renouvelle le contrat de maintenance pour le matériel de vidéo-protection avec la société SRTC pour 3 ans avec un coût annuel de 1820 €.

Délibération n° 2021 – 45 :

Dératisation : renouvellement de contrat

Le contrat de dératisation avec la société Ecolab est renouvelé pour un coût annuel de 1 671 € HT.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

Fait à OUCQUES, le 20 Mai 2021

Le Maire,

Mairie d'Oucques

5 rue de la Salle – OUCQUES - 41290 OUCQUES LA NOUVELLE

Tél : 02 54 23 11 00 – mairie.de.oucques@wanadoo.fr

